

Du : Service communication de la Communauté de Communes du Clermontais

## INVITATION

---

# COMMUNIQUE DE PRESSE

---

## CISPD : Nouvelle cérémonie de remise des diplômes de médiateur scolaire

### MÉDIATEUR



La question de la violence en milieu scolaire en France est souvent relancée à la suite de faits divers dramatiques, qui sont de moins en moins des cas isolés. Si ces faits ont été pendant longtemps situés dans les banlieues, depuis peu ils se déroulent dans des établissements scolaires de province, jusqu'alors sans histoire.

On constate en effet, que les rapports entre pairs se construisent de plus en plus souvent sur le mode de la confrontation physique : certains enfants, de plus en plus violents et de plus en plus jeunes, se « socialisent » par les coups, les bagarres, les insultes pour se faire accepter dans le groupe ou affirmer leur pouvoir.

***Pour tenter de remédier à la violence scolaire, le CISPD du Clermontais a fait le choix de développer en étroite collaboration avec l'Education Nationale, les enseignants des écoles primaires, un programme intercommunal de médiation par les pairs pour permettre aux élèves de désamorcer les conflits.***

### ***La promotion d'une culture de la non violence***

La médiation est un processus qui permet, lors d'un conflit, l'intervention de personnes extérieures au conflit et formées, pour dépasser le rapport de force et trouver une solution sans perdant, ni gagnant. La médiation, c'est instaurer la parole comme mode alternatif de

résolution des conflits mineurs. C'est tout simplement donner un espace à la parole au sein de l'établissement.

*« Les médiateurs interviennent lors de conflits que l'on peut qualifier de mineurs, comme les bousculades, insultes, disputes... Ils n'interviennent pas pour des faits graves relevant de l'autorité d'un adulte. Lors d'un conflit, le rôle du médiateur est de contribuer à rétablir la communication. Il n'a pas pour mission d'être juge ou arbitre, mais plutôt d'aider à recréer un climat de dialogue et de respect entre les enfants qui ne s'écoutent plus et de les aider à mettre des mots sur leur différend. L'intervention du médiateur va permettre aux parties en conflit de sortir du rapport de force »* explique Pascale Anterrieu, la coordinatrice du CISPD.

La médiation scolaire ne représente pas une mesure disciplinaire en soi. Elle constitue une autre option au modèle disciplinaire mais n'est pas incompatible avec la sanction. Elle vise à créer un nouvel espace de régulation des conflits. Elle repose sur une redéfinition des rapports entre élèves et entre élèves et adultes.

La médiation scolaire a vocation à apaiser le climat scolaire, à responsabiliser les élèves, à améliorer les relations entre élèves et entre élèves et adultes, à favoriser de nouvelles solidarités au sein de l'établissement

### ***Un chantier éducatif qui se développe***

La médiation est un projet à long terme qui contribue à remplacer la violence par les mots. C'est un projet passionnant tant pour les élèves, l'équipe pédagogique de l'établissement que pour les formateurs.

La médiation scolaire ne se décrète pas. Sur le Clermontais, c'est un chantier éducatif à part entière qui fait partie d'une démarche inscrite au projet d'établissement et qui implique tous les acteurs de l'établissement scolaire.

Initiée à Clermont l'Hérault dès 2005, cette expérience jugée très positive par les chefs d'établissements, se développe depuis 2009 à l'échelle intercommunale et gagne peu à peu les collèges du territoire.

#### **Pour la rentrée scolaire 2012 / 2013 on constate que :**

- Deux nouvelles écoles primaires - Nébian et Péret - rejoignent le projet, portant ainsi à 9 le nombre d'écoles primaires du Clermontais engagées dans ce dispositif : Saint Joseph et Jean de la Fontaine à Aspiran, Alphonse Daudet, Jean Rostand et Saint Joseph à Clermont l'Hérault, Georges Brassens à Paulhan, les oliviers à Canet.
- Un projet commence à s'élaborer au Collège du Salagou de Clermont l'Hérault où 9 enseignants ont suivi volontairement la formation en juin 2012.
- La formation d'élèves médiateurs se met en place au Collège Saint Paul de Clermont l'Hérault, avec un nouveau cycle de formation pour des élèves de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup>, volontaires pour démarrer ou réitérer l'expérience.

#### **Une formation adaptée et complète**

Dans les écoles primaires la formation s'adresse aux élèves de CM1. Elle est composée de 15 ateliers d'une heure sur les thèmes du mieux vivre ensemble. Puis, au terme de ce cycle, les volontaires médiateurs suivent deux demi-journées supplémentaires en début de CM2. Après ce programme très complet, les élèves médiateurs sont enfin aptes à mettre leur

savoir faire au service de leurs pairs durant toute l'année. **En 2011, 268 élèves de CM1 ont bénéficié de cette préparation.**

### ***Un portage politique fort***

Pour manifester l'importance que la Communauté de Communes du Clermontais attache à l'engagement des élèves médiateurs et les encourager dans leur mission, une installation officielle des jeunes médiateurs est organisée chaque année. Elle aura lieu cette année :

**Le Jeudi 29 novembre 2012  
à 18h, à la salle polyvalente de Canet**

A cette occasion chaque médiateur se verra remettre un diplôme de la main du Président de la Communauté des Communes du Clermontais et un brassard, en présence des parents, des chefs d'établissements et des maires des communes.

Cette manifestation est un temps fort qui valorise les médiateurs dans leur engagement et leur contribution à lutter contre les violences à l'école et dans leur action pour améliorer la qualité des relations personnelles et le respect mutuel entre élèves. C'est également une façon de saluer une démarche citoyenne.

**Cette année, 116 médiateurs seront à l'honneur au cours de cette cérémonie de remise de diplômes.**

---

**Pour plus d'information - Contact presse :**

**Lysiane ESTRADA, responsable du service communication – Tel : 04 67 88 95 50**

**Pascale ANTERRIEU, coordinatrice du CISPD – Tel : 04 67 88 95 50**